

Les crédits

M. Grubel: Monsieur le Président, c'est l'un des grands problèmes auxquels nous, les économistes, sommes toujours confrontés. Les gens ne pensent qu'à leur petit coin de la planète. Les choses ne fonctionnent pas comme cela.

Il y a un mois, j'ai prononcé un discours sur les répercussions néfastes de la politique économique du gouvernement qui fait, comme on dit, la charité aux régions.

Une voix: Nous n'appelons pas cela de la charité

M. Grubel: Je sais que vous n'utilisez pas cette expression, mais c'est bien la charité qu'il fait.

La charité comporte un inconvénient, comme on peut le voir dans chacun des pays qui ont poussé la charité trop loin. Je n'ai rien contre la charité comme telle, mais il ne faut pas aller trop loin. La face cachée de la charité, c'est qu'elle crée une certaine dépendance. Avant la création du programme de redistribution de la richesse, les habitants des provinces maritimes touchaient un revenu quelque peu inférieur au revenu des gens des riches provinces du centre du Canada.

L'émigration vers les autres provinces contribuait à régler le problème du développement économique. Il est fort probable que l'émigration vers les autres provinces aurait permis de maintenir le revenu dans ces régions à un niveau égal ou quasiment égal au revenu dans le centre du pays.

Pourtant, qu'avons-nous? Nous avons, par charité, mis sur pied un programme qui s'est révélé un véritable désastre. Nous avons demandé aux habitants des Maritimes de rester chez eux en leur promettant de les subventionner si leur revenu chutait trop bas. Nous vous ferons la charité, leur avons-nous dit. Que s'est-il passé? Ils se sont tellement fiés sur ce programme que, lorsque le stock de poissons a diminué, que leurs moyens de subsistance ont disparu et que la crise économique les a frappés, ils ont connu les pires problèmes qui peuvent exister.

Lorsque nos enfants atteignent un certain âge, nous ne leur donnons plus d'argent, car nous savons que, si nous continuons de les aider, ils ne deviendront jamais indépendants. Ici, nous avons une institution publique qui dit à certaines personnes qu'elles peuvent continuer de vivre dans la pauvreté, car l'État s'occupera d'elles.

J'estimais qu'il était de mon devoir, dans le cadre de cette discussion sur l'avenir du pays, de présenter cette perspective à long terme pour ce genre de programmes.

Mme Pierrette Ringuette-Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, je trouve consternantes les observations du député qui vient de prendre la parole lorsqu'il parle de charité à la région canadienne de l'Atlantique. Il a aussi parlé d'histoire tout à l'heure.

Peut-être le député a-t-il justement besoin d'une petite leçon d'histoire. La région canadienne de l'Atlantique comptait parmi les plus prospères lorsque le Canada a été fondé, lorsque la confédération canadienne est née. Si le Québec a ouvert ses voies navigables au monde, c'est avec l'aide et aux dépens de la région de l'Atlantique. L'Ouest a développé son secteur agricole avec l'aide de la région canadienne de l'Atlantique et voici que nous,

députés de l'Atlantique, nous faisons accuser ici par les députés de l'Ouest de profiter de la charité de tous.

Mme Tremblay: C'est bien ce que vous faites.

Mme Ringuette-Maltais: Voici que la députée de Rimouski—Témiscouata s'y met aussi.

Je veux que le député se rétracte et retire l'insulte qu'il vient de faire à tous les Canadiens de la région de l'Atlantique et aux députés qui les représentent ici. C'est démocratiquement que nous avons été élus. Je demande que le député retire ce qu'il a dit au sujet des Canadiens de la région de l'Atlantique.

• (1205)

Le vice-président: La députée n'a pas précisé qu'elle invoquait le Règlement. Je lui ferai très respectueusement remarquer que le mot «charité» n'est pas antiréglementaire.

La députée a très bien fait valoir son point de vue. Je vais donner au député de Capilano—Howe Sound la chance d'exposer aussi son point de vue à ce sujet.

M. Grubel: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre. J'aimerais que la députée lise ce que j'ai dit lorsque j'ai pu présenter mon point de vue sur la question et l'expliquer.

Je reconnais sans hésiter que, lorsque la richesse était liée à la disponibilité de ressources naturelles, les Maritimes étaient l'une des régions les plus prospères du monde. Les gens travaillaient très dur à cette époque-là, et ils travaillent encore très dur aujourd'hui. Ce que je dis, c'est qu'ils seraient maintenant plus prospères si le gouvernement n'avait pas commis l'erreur de leur dire: «Vous pouvez rester là aussi longtemps que vous voudrez, nous vous assurerons toujours un certain niveau de revenu.»

Le monde a changé. Aujourd'hui, la richesse n'est plus liée à la disponibilité des ressources naturelles. Singapour est entrée dans la ligue des puissances industrielles et, pourtant, elle doit importer son eau. Aujourd'hui, c'est le capital humain qui génère les revenus et la richesse. Malheureusement, partout dans le monde, ce capital n'atteint une masse critique que dans les grandes villes. C'est pourquoi les revenus sont si élevés dans les centres urbains.

À mon avis, les Maritimes ne connaîtraient pas les problèmes qu'elles éprouvent aujourd'hui si nous n'avions pas mis en oeuvre un programme motivé par la charité naturelle des Canadiens, même si c'est une qualité que je tiens en haute estime. C'est tout ce que je voulais dire.

[Français]

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, en accord avec l'article 43(2) du Règlement, je désire vous signaler que les interventions du Bloc québécois seront de 10 minutes pour permettre à plus de députés de donner leur opinion sur le développement régional.

Je voudrais d'abord souligner l'ouverture d'esprit de certains députés qui veulent rechercher des solutions à la motion d'aujourd'hui sur le développement régional, plutôt que d'insister sur nos différences.